



BRETAGNE ATLANTIQUE

Guide pratique #15

Appel à projets Inno Avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



bpifrance

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, l'Etat s'associe à la région Bretagne pour le développement de l'innovation des petites et moyennes entreprises, en lançant l'appel à projet « Partenariat régional d'innovation en Bretagne » doté de 16 md€.

L'Etat et la Région Bretagne souhaitent apporter leur soutien aux entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Cet AAP s'appuie sur **7 domaines d'innovations stratégiques** (basés sur la Smart Specialisation Strategy) dont l'un concerne particulièrement les acteurs bretons du Pôle Mer Bretagne Atlantique:

- **Activités maritimes pour une croissance bleue**, décliné en 6 sous-thématiques:
 - Energies marines renouvelables
 - Valorisation de la biomasse marine et biotechnologies
 - Valorisation des ressources minières marines
 - Nouveaux modèles d'exploitation des ressources vivantes aquatiques
 - Navire du futur
 - Sécurité et sûreté maritimes

D'autres domaines peuvent également vous intéresser:

- Technologies pour la société **numérique**
- **Technologies de pointe** pour les applications industrielles
- **Observation et ingénieries écologique et énergétique** au service de l'environnement

Types de projets éligibles

- Inno Avenir Projets: Cet axe soutient des **projets innovants, technologiques ou non technologiques, de produits ou de services**, offrant une vision marché claire et dont le porteur montre une capacité à devenir un acteur majeur du secteur :
 - Répondre aux filières prioritaires (naval-nautisme, numérique, biotechnologies, EMR, défense et sécurité, ...)
 - Appartenir à un domaine d'innovation stratégique (croissance bleue, société numérique, ...)
- Inno Avenir Filière: Il soutient des projets démontrant **un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration** :
 - Création d'unités industrielles partagées
 - Mise en commun de compétences techniques
 - Mise en place d'outils collaboratifs à vocation non technologique

Conditions d'éligibilité

Type	Inno Avenir « Projets »	Inno Avenir « Filières »
Portage	PME bretonne	PME, Groupement d'entreprises, Société d'économie mixte bretonne
Montant attendu des projets	Phase faisabilité: 200 000€ min. Phase industrialisation: entre 200 000€ et 500 000€	Entre 1M et 4 M€
Aide	Phase faisabilité: entre 100 000€ et 200 000€ Phase industrialisation: entre 200 000€ et 500 000€	Entre 500 000€ et 2 M€ maximum
Type d'aide	Phase faisabilité: subventions Phase industrialisation: avances récupérables	Subventions ou avances remboursables
Taux de remboursement	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles	
Durée	12 mois	24 mois

L'instruction est menée par Bpifrance. Le délai d'instruction est d'environ 6 semaines après passage en comité de sélection (DIRRECTE / Conseil Régional / Bpifrance Bretagne).

Échéances

Appel à projets OUVERT
Dépôt des dossiers « au fil de l'eau ».

Clôture: 1^{er} février 2019 (Inno Avenir Filières)
et 31 décembre 2020 (Inno Avenir Projets)
(dans la limite des crédits disponibles)



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute
pour vous aider à monter un projet de ce type,
n'hésitez pas à nous contacter.

Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:

➤ **Nolwenn Beaume** : nolwenn.beaume@polemer-ba.com

Plus d'informations:

- Inno Avenir « Projets » : <http://inno-avenir.bretagne.bzh/INNO-AVENIR-Projets>
- Inno Avenir « Filières » : <http://inno-avenir.bretagne.bzh/INNO-AVENIR-Filieres>